

**Etaient présents** : M. le Doyen VALLAR, X. LATOUR, E. MOUIAL, C. ROUX, I. PARACHKEVOVA, O. VERNIER, M. TELLER, L. COCHIN, M. DALLOZ, C. COURTIN, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, A. GUESMI, P. LUPPI, A. DELORT, C. JOUATEL, L. VOISIN, E. BALDELLI, G. MONETTI, B. ASSO, A. POUJADE

**Avaient donné procuration** : Y. STRICKLER et C. MAMONTOFF à C. VALLAR, S. BLOT-MACCAGNAN à L. COCHIN, D. SCHEIT à C. JOUATEL, B. DONTEVILLE et J. SCHLEMBACH à L. VOISIN, L. CARRAGE à G. MONETTI, M. OUAKNINE à X. LATOUR

**Etaient absents** : P. CHRESTIA (excusé), S. VANUXEM, P. ALEMANY, M. BOURU, A. GIUGLARIS, P.-E. BRIZIO, B. CHARLES-NEVEU (excusée), M. GINOUX, J.-M. MATAS, M. ROUX

**Etaient présents à titre consultatif** : C. FOURNIER, responsable service personnel, G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen RI, J.-M. JANDEAUX, responsable SCD Droit, M. LA ROCCA, chargée communication, J.-B. NICOLAS, directeur adjoint d'UNICEPRO, Ph. RITTER, directeur administratif, P. STEICHEN, directrice de l'Ecole doctorale DESPEG, P. TURK, élue CR de l'université.

*Le Doyen ouvre la séance à 9h15 et rappelle l'ordre du jour.*

**1) Campagne de postes des enseignants chercheurs et personnels IATSS 2017  
(pour validation des instances universitaires)**

Le Doyen fait part au Conseil de la réussite de Christine PINA, recrutée en qualité de professeur des universités section 04 au titre de l'article 46-3 et lui adresse, au nom du Conseil, ses félicitations.

Le Doyen présente les demandes de postes au Conseil.

**Demandes de postes enseignants chercheurs 2017/2018 - UFR Droit et Science Politique**

N° de POSTE	Motif de la vacance	Labora-toire	Article de recrutement	Profil du poste	Président CDS proposé	Remarques	Priorité composante
<b>CPRH Section 01</b>							
01PRO508	Retraite Roger BERNARDINI 2015	CERDP	46-3 ou à défaut 46-1	Droit privé et science criminelle	Yves STRICKLER	poste non pourvu, 46/3 ou 46/1 refusés pour 2015/2016 et 2016/2017	Très prioritaire
01MCF0510	Retraite Patrick COULON le 31/08/2017	CERDP	26-I-1	Droit civil, procédure civile, procédures collectives	Mathias LATINA		Très prioritaire
CREATION	1 POSTE de PR	GREDEG	46-3 ou à défaut 46-1	Droit privé et science criminelle	Fabrice SIIRIAINEN		Très prioritaire
CREATION	1 POSTE de MCF	GREDEG	26-I-1	Droit des assurances	Patrice REIS		Très prioritaire

CPRH Section 02							
02PR0132	Retraite Gilles NOEL le 31/08/2017	CERDACFF	46-3 ou à défaut 46-1	Droit public, finances publiques, droit fiscal droit budgétaire	Philippe LUPPI		Très prioritaire
02PR1247	Retraite Patrick AUVRET le 31/08/2017	LADIE	46-1 ou mutation art. 50	Droit public, droit interne et européen des droits fondamentaux	Josiane AUVRET FINCK		Très prioritaire
02MCF0872	Retraite Christian LAROCHE le 31/08/2017	CERDACFF	26-I-1	Droit public, finances publiques, droit fiscal droit budgétaire	Philippe LUPPI		Très prioritaire
02MCF0285	Thierry GARCIA Nomination PR à Grenoble le 01/03/2016	LADIE	26-I-1	Droit international public, OMC, Droit international économique	Anne-Sophie MILLET DEVALLE		Très prioritaire
CPRH Section 03							
03PR0024	Retraite Jean-François BREGI le 31/08/2016	ERMES	46-1	Histoire du droit	Olivier VERNIER		Très prioritaire
03PR0130	Mutation Rémi OULION à Clermont-Ferrand le 31/08/2016	ERMES	Agrégation	sans objet	sans objet		Très prioritaire
CPRH Section 04							
04MCF1312	Poste PINA libéré suite à réussite 46/3 le 01/09/2016	ERMES	26-I-1	Sociologie politique : Institutions et action collective européennes et internationales	Christine PINA		Très prioritaire

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de postes enseignant-chercheurs présentée et approuve le caractère « très prioritaire » de toutes ces demandes.***

Le Doyen informe le Conseil des supports de postes de l'institut du droit de la paix et du développement (I.D.P.D).

#### CPRH Section 02 Postes IDPD

02PR0605	Poste Alain PIQUEMAL retraite le 31/12/2014	IDPD
02PR1140	Mutation Louis BALMOND à Toulon le 01/09/2015	IDPD
02MCF0830	Mutation Julia MOTTE BAUMVOL à Paris	IDPD

## Demandes de postes personnels IATSS 2017/2018 - UFR Droit et Science Politique

Composante	Service/labo	Poste	BAP si ITRF	Type recrutement	Nature	Profil	Priorité	Observation
UFR DSP	Scolarité	ATRF P 2C/ADJAENES P 2C	J	CI	M	Scolarité - Relations internationales	3	Poste C (ex Maria LUDWIZACK)
UFR DSP	Scolarité	ATRF P 2C/ADJAENES P 2C	J	CI	M	Service Scolarité - Bureau des examens	3	Poste C (ex Valérie COMTESSO)
UFR DSP	Administration générale	ATRF P 2C/ADJAENES P 2C	J	CI	M	Responsable communication	3	Départ retraite Mathilde LA ROCCA
UFR DSP	Laboratoire CERDACFF	ATRF P 2C/ADJAENES P 2C	J	CI	C	Gestion administrative Recherche	3	Service sans support administratif
UFR DSP	Scolarité	TECH RF/SAENES	J	CI	M	Service Scolarité - Bureau licence Master1	3	Poste B (ex Nadia PREVOST)

Priorité 3 : TRES PRIORITAIRE – Priorité 2 : PRIORITAIRE – Priorité 1 : PAS PRIORITAIRE  
Nature : M = maintien - C = création Type de recrutement : CI = concours interne, CE = concours externe

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de postes IATSS présentée et approuve le caractère « très prioritaire » de toutes ces demandes.***

### **2) Information sur les nouveaux arrivants (pour information)**

Le Doyen présente les nouveaux enseignants-chercheurs qui rejoignent la faculté cette année.

Florence NICLOUD, maître de conférences HDR en droit public, rattachée au laboratoire GREDEG, a fait ses études à Nice et rejoint la faculté de droit de Nice par mutation. Elle a enseigné plusieurs années à Mulhouse et est spécialiste entre autre des questions de risque et sécurité, de droit de l'urbanisme, droit administratif et droit économique.

Originaire de Toulon, Caroline LEQUESNE-ROTH, a été qualifiée aux fonctions de maître de conférences section 01 et section 02, et intègre la faculté en qualité de maître de conférences en droit public, rattaché au laboratoire GREDEG.

Marie-Hélène SA VILAS BOAS, maître de conférences en science politique rattachée au laboratoire ERMES, a été chargée d'enseignement à l'Université d'Avignon puis à l'Université de Guyane, et qualifiée aux fonctions de maître de conférences section 04 et 19.

Avant de présenter les nouveaux personnels administratifs, le Doyen fait part au Conseil de la réorganisation structurelle et géographique de certains services administratifs de la faculté, et donne la parole à Ph. RITTER.

Ph. RITTER explique que l'université a lancé le projet « COMETE » (intégré au projet d'établissement de l'UNS) dont le volet finances a pour objectif d'améliorer la qualité comptable et budgétaire. Ce projet est entré dans sa phase de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre

2016. Trois pôles financiers ont été constitués : le pôle Recherche/Recettes, le pôle Dépenses/Missions et le pôle Dépenses. La faculté a été impactée par cette nouvelle organisation en perdant 1 agent à temps plein au service financier. Mme Sylvanna TELLIER reste seule et est désormais référent financier en charge du pilotage budgétaire de l'UFR et du campus. Les missions du service financier ont, de fait, évolué et sont encore en phase de transition, des réunions sont prévues par l'Université pour l'aide à la mise en œuvre. Cette mise en œuvre est complexe et génère une forte charge de travail supplémentaire pour Mme TELLIER. L'organisation des comités de sélection, jusqu'alors gérée par le service financier, va poser problème.

Le Doyen présente les 4 nouveaux agents contractuels recrutés pour faire face aux départs :

- Mme Noémie ROY, scolarité - relations internationales
- Mme Séverine BARRALIS, scolarité - bureau des examens
- Mme Amélie LEZE, scolarité - bureau des examens
- Mme Céline ALBIN, service communication/remplacement congé maternité du secrétariat IEJ pendant le premier trimestre

Le service des examens se trouve renforcé, avec 3 équivalent temps plein au lieu de 2,5 équivalent temps plein l'année dernière. Le départ à la retraite de Mathilde LA ROCCA, chargée communication, prévu en décembre, est anticipé. La transition avec Mme ALBIN est assurée.

Le nouvel organigramme, comportant la distinction fonction support et soutien (recherche et pédagogie) sera mis en ligne prochainement.

Le recrutement, sur ressources propres, d'un chargé de mission en charge du développement de la formation continue, est en projet.

Le Doyen signale également la réorganisation géographique de certains bureaux. Ph. RITTER remercie le service technique et le service intérieur, qui ont travaillé cet été, pour la préparation de cette rentrée, en effectuant les travaux et les déménagements liés à la nouvelle organisation des bureaux.

### **3) Point scolarité** **(pour information)**

#### **3.1. Le nombre de groupes de TD en licence 1**

Le Doyen fait part au Conseil de la demande des responsables de département qui ont besoin de connaître le nombre de groupes de TD ouverts en licence 1 pour préparer les réunions de répartition des TD.

Les inscriptions administratives pour la licence se terminent le 9 septembre. A ce jour, les effectifs des étudiants inscrits sont les suivants :

- Licence 1 : 1013
- Licence 2 : 394
- Licence 3 : 348
- Master 1 : 296 (inscription jusqu'au 31/10/2016)

E. MOUIAL demande des précisions sur le nombre de groupes de TD qu'il peut être envisagé d'ouvrir. Avec un prévisionnel de 1100 étudiants inscrits en Licence 1, répartis en 3 groupes pour les cours magistraux, l'effectif des étudiants inscrits par groupe CM est de 366, et de 41 étudiants par groupe TD si l'on ouvre 9 groupes de TD, ou bien 37 étudiants si l'on ouvre 10 groupes de TD.

Le Doyen rappelle les critères de l'université qui fixe à 35 l'effectif des étudiants par groupe TD.

Par conséquent, il est décidé l'ouverture de 10 groupes de TD pour le semestre 1, à réajuster au second semestre en fonction des défections d'étudiants.

Ph. RITTER rappelle que les demandes de changement de groupes en licence relèvent de l'administration. Les étudiants vont être informés -notamment lors de la pré-rentrée qui aura lieu vendredi 9 septembre- de la procédure de demande de changement de groupes : lettre motivée à l'attention de M. le Doyen, accompagnée des justificatifs, à déposer auprès de la responsable scolarité, du lundi 12 au vendredi 16 septembre. Il est demandé aux enseignants ainsi qu'aux chargés de TD de réorienter les étudiants vers l'administration pour ces demandes, afin que celle-ci puisse avoir un suivi des étudiants inscrits par groupe.

### **3.2. Rappel des consignes aux chargés de travaux dirigés**

Le Doyen rappelle certaines consignes ou règles de conduite à destination des chargés de TD recrutés :

- Réorienter les étudiants qui souhaitent faire une demande de changement de groupe vers l'administration ;
- Faire preuve de rigueur dans la transmission des notes à la scolarité (les modifications de notes pour des motifs flous ou par des procédés autres que ceux déterminés par l'administration ne seront pas acceptées) ;
- Se présenter auprès de M. René CHARVIN, responsable du service reprographie, pour prendre connaissance des modalités pratiques et des délais à prévoir pour les tirages.

La question de la surveillance d'examens par les chargés d'enseignement vacataires est posée.

E. MOUIAL demande si les enseignants vacataires sont tenus ou non d'assurer les surveillances d'examens.

C. FOURNIER signale que le contrat signé par les chargés d'enseignement vacataires, reprend les dispositions prévues dans le décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur, en ces termes : « Le chargé d'enseignement vacataire participera aux tâches connexes inhérentes à l'enseignement dispensé. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à rémunération supplémentaire, ni à réduction des obligations de service fixées ci-dessus. Ces activités connexes incluent notamment : La participation aux réunions de préparation et de bilan des activités pédagogiques ; La participation au contrôle des connaissances et aux examens relevant des enseignements dispensés. »

E. MOUIAL annonce que dans ce cas, elle avertira les chargés d'enseignement vacataires lors de leur recrutement de la charge de surveillance qu'ils devront assurer.

X. LATOUR souligne que les chargés d'enseignement vacataires ont pour la plupart une activité principale qui ne leur permet bien souvent pas d'être disponibles aux dates fixées pour les examens. Si l'on veut mobiliser les vacataires et travailler dans la transparence avec eux, il faudrait leur demander leur disponibilité pour augmenter les chances de participation aux surveillances d'examens.

C. FOURNIER indique que les ATER et les doctorants contractuels ne font pas la totalité de leur service et rappelle l'équivalence notée dans les textes : 1 heure de TD égale 3 heures d'administration.

X. LATOUR demande à ce que soit acté dans le procès-verbal cette équivalence.

*Les chargés d'enseignements vacataires et les attachés temporaires d'enseignements et de*

*recherche seront sollicités pour assurer une charge de surveillance d'examens, en prenant en compte l'équivalence suivante : une heure de travaux dirigés égale 3 heures de surveillance.*

P. RITTER rappelle qu'avant de recruter des enseignants vacataires, il faut se rapprocher du bureau du personnel qui vérifiera si la personne pressentie remplit bien les conditions pour être recrutée par l'administration, en particulier pour les enseignants vacataires recrutés par les responsables de master 2 pour enseigner dans leur master.

### **3.3. Point sur la dématérialisation des procédures en scolarité**

Le Doyen donne la parole à A. DELORT, responsable scolarité.

Deux nouveautés sont à noter pour cette rentrée : la dématérialisation des inscriptions administratives et celle des inscriptions pédagogiques, mise en place fin août pour être opérationnelle en septembre. Pour ces dernières, les étudiants saisissent directement leur choix de matières ou d'options via l'ENT, ce qui simplifie et limite les erreurs.

Par ailleurs, un retour d'expérience peut être fait sur la dématérialisation des candidatures en master 2, avec e-Candidat, mis en place en mai dernier. A. DELORT informe le Conseil qu'un mail va être adressé aux responsables de master 2, afin de collecter les problèmes rencontrés et les idées qui permettront d'améliorer le produit numérique.

C. ROUX relève un problème qui s'est posé dans la gestion des candidatures pour le master 2 Expertise du politique et affaire publique (EPAP), qui comporte un parcours recherche et un parcours professionnel. La différenciation n'est pas possible avec e-Candidat, ce qui a posé problème pour déterminer les effectifs de chaque parcours qui comprend des enseignements bien différenciés. D'autre part, il note que la date limite d'inscription administrative fixée au 30/10/2016 pour les M2, pose des difficultés, car les enseignements se terminent 3 à 4 semaines après la date limite d'inscription. Un certain nombre d'étudiants ne confirmant pas leur souhait d'inscription ou leur démission, il est problématique de ne pas avoir un effectif défini, pour la gestion des listes d'attente par exemple.

A. DELORT prend en compte ces deux remarques. La demande de différenciation des deux parcours du M2 EPAP sur e-Candidat va être remontée au service compétent. Concernant le choix des dates d'inscription administrative en M2, il pourra être revu pour l'année prochaine.

X. LATOUR évoque la dématérialisation de la procédure de demande d'autorisation d'inscription ou de réinscription en doctorat. Le dossier comporte plusieurs pièces qui doivent être signées par le directeur de thèse, pour certaines complétées par la signature du directeur de laboratoire, et l'échange de pièces à signer, avec les doctorants ne résidant pas à Nice, devient complexe pour les directeurs de thèse. Il évoque une dématérialisation totale, avec une signature dématérialisée.

P. STEICHEN, directrice de l'Ecole doctorale DESPEG, explique que la question de la dématérialisation de la signature a été posée dans le cadre du Collège des écoles doctorales, les scientifiques s'y sont opposés farouchement. Des réunions sont organisées pour harmoniser les procédures entre les écoles doctorales. Pour le moment, l'ED DESPEG ne tire pas de bénéfice de cette dématérialisation.

### **4) Motion rédigée pour la signature commune des publications Université Côte d'Azur**

Le Doyen rappelle au Conseil le projet de motion rédigé pour demander l'ajout du nom « Faculté de Droit et science Politique de Nice » à la signature imposée par l'université pour les publications scientifiques. Le projet de motion a été soumis aux membres du Conseil et a obtenu son accord. Il sera envoyé à l'université.

## 5) Questions diverses

### 5.1. Conventions et accords spécifiques relevant des relations internationales (pour validation des instances universitaires)

Le Doyen donne la parole à G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen aux relations internationales, pour la présentation de ce point.

#### 5.1.1. Convention de double diplomation au niveau licence Nice-Turin :

Le programme de double diplomation au niveau licence entre l'Université de Turin et l'UNS, dont le Professeur Marc ORTOLANI est responsable, est un programme unanimement salué par les collègues impliqués.

S'agissant de son renouvellement, il a donc été décidé de préserver son architecture, désormais éprouvée. Le projet de convention soumis à l'examen du Conseil n'altère pas l'économie générale du dispositif mais intègre quelques modifications rendues nécessaires, notamment :

- l'abandon de la clause de renouvellement automatique, ce type de stipulation n'étant plus autorisé par le droit français en vigueur ;
- l'anticipation des éventuels ajustements qui seront nécessaires pour tenir compte de la nouvelle maquette de licence en droit de l'UNS, actuellement en cours d'élaboration.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur cette convention.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la convention de double diplomation au niveau licence Nice-Turin présentée.***

#### 5.1.2. Convention de double diplomation au niveau licence Nice-Naples (Université Federico II) :

Le partenariat qui lie l'UNS à l'Université Federico II dans le domaine du droit depuis 2012 est particulièrement fructueux (colloques, publications communes, mobilités d'enseignement et de personnel administratif, etc.). La convention soumise à l'examen du Conseil entend approfondir ce partenariat en instaurant un double diplôme de licence sur le modèle éprouvé de l'accord existant avec l'Université de Turin.

Ce nouveau projet d'accord ne constitue nullement un simple doublon dans la mesure où l'offre d'enseignement du Département de Science politique de l'université Federico II présente des spécificités. Par conséquent, ce projet nouveau constitue une réelle opportunité supplémentaire pour les étudiants susceptibles de participer au programme.

Un élément d'hésitation pourrait être relevé : le régime de licence italien comprenant la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche, le projet prend en compte cet impératif. A la demande de nos homologues italiens, le projet stipule donc que les étudiants italiens assujettis à cette obligation devront discuter le mémoire tant en France en langue française qu'en Italie en langue italienne. Cette organisation peut paraître contraignante.

Si tel était le cas, il convient de souligner qu'il demeurera possible d'aménager le dispositif pour ne retenir par exemple qu'une soutenance en Italie en langue italienne.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la convention de double diplomation au niveau licence Nice-Naples (Université Federico II) présentée.***

### **5.1.3. Accord spécifique Université Saint John (New York, Etats-Unis d'Amérique) :**

Lors d'une précédente séance, le Conseil avait été informé des négociations en cours avec l'Université de Saint John (New York, EUA).

Grâce à l'action notamment de Marc PELTIER, ces négociations avaient abouti à un projet d'accord jugé très satisfaisant puisqu'il stipulait en particulier que les étudiants participant à une mobilité n'auraient à s'acquitter que des seuls frais d'inscriptions de leur Université d'origine.

Cependant, l'Université de Saint John a souhaité revenir sur ce principe et proposer un nouveau modèle de convention prévoyant une réduction très significative de leurs frais d'inscriptions et non la gratuité.

Le projet soumis au Conseil correspond donc à cette nouvelle proposition.

Dans la mesure où des étudiants ont déjà fait connaître qu'ils étaient intéressés par ce programme d'échange, sa validation paraît malgré tout pertinente. En toute hypothèse, le bureau relations internationales (BRI) surveillera strictement le fonctionnement du programme aux fins d'en apprécier l'intérêt effectif.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité l'accord spécifique avec l'Université Saint John (New York) présenté.***

### **5.2. Information sur la démarche de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

Le Doyen donne la parole à M. DALLOZ qui se fait écho de la démarche de Mme Bonifassi, responsable du parcours « Economie et gestion » du Master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à l'ESPE qu'il a rencontré en début de semaine.

Mme Bonifassi a souhaité initier une réflexion avec les enseignants de la faculté de droit sur les possibilités de mettre en place, dans le cadre de la refonte de la licence, une formation destinée aux candidats au concours de recrutement des métiers de l'enseignement. Un tel parcours permettrait à des étudiants de commencer à préparer le CAPET, ou à tout le moins, à être formés sur la façon dont on peut enseigner le droit dans le second degré.

En effet, préparer ce concours en moins d'un an en M1 est très difficile car les disciplines concernées sont nombreuses (droit civil, droit du travail et droit des affaires) et le nombre d'heures d'enseignement actuellement limité (seulement en M1 et limité à 35h par semestre). Une formation au sein de la faculté dans laquelle des enseignements à la pédagogie, à la didactique ou aux autres matières du concours permettrait de donner des idées de débouchés professionnels à des étudiants qui n'y songent pas souvent comme à une opportunité, et d'accroître les chances de réussite de ceux qui s'y préparent.

Interrogé sur l'estimation des effectifs potentiellement concernés, M. DALLOZ répond qu'il y a 70 postes annuels au concours national dans cette spécialité et qu'à l'heure actuelle, en M1 MEEF, les effectifs se situent entre 12 et 15 personnes.

### **5.3. Evaluation de l'offre de formation actuelle et prochaines échéances pour la nouvelle offre de formation dans le cadre de l'accréditation**

Les responsables de mention ont eu connaissance du retour de l'évaluation par les experts de l'université de l'auto-évaluation réalisée par mention. Les éventuels compléments ou modifications sont à faire remonter pour le 12 septembre, les dossiers seront ensuite soumis à l'HCERES.

L'auto-évaluation des laboratoires est à faire remonter à l'université pour janvier 2017.



Dans le même temps, nous sommes dans la mise en œuvre de la future accréditation.

L'échéance pour transmettre à l'université les grandes lignes de l'offre de formation est fixée à septembre/octobre pour la licence, et novembre/décembre pour les masters, avec un bouclage au mois de février/mars 2017. D'ici mars 2017, l'architecture globale de l'offre de formation de la licence au master 2 doit être définie.

#### 5.4. Etat des lieux des salles en termes d'équipements

Le constat est fait du dysfonctionnement du matériel audio-visuel de certains amphithéâtres et salles qui pénalise les enseignants (micro ne fonctionnent pas en amphi, TBI ne fonctionnent pas dans certaines salles alors que pour certains cours, il est nécessaire de projeter des documents). Les enseignants font remarquer qu'ils peinent à assurer les missions fondamentales, correctement, au quotidien.

Ph. RITTER fait état des travaux effectués en juin et pendant l'été. L'électricité a été refaite dans les amphithéâtres 1 et 2, des prises électriques ont été installées pour que les étudiants puissent brancher leurs ordinateurs et le réseau wifi a été amélioré. Une remise en état de l'installation électrique a également été effectuée dans la salle 424 à l'extension.

Il est décidé de faire établir un état des lieux des salles en termes d'équipements audio-visuels, avec l'état de fonctionnement du matériel. La faculté pourra prendre en charge la réparation du matériel défectueux, en fonction des crédits dont elle dispose.

Par ailleurs, les directeurs de département sont invités à synthétiser et faire remonter rapidement à la direction de la faculté leurs besoins en termes d'équipements audio-visuels.

Ph. RITTER rappelle que les crédits alloués par l'université au titre des pédagogies innovantes le sont par projets, proposés par les enseignants et votés à la CFVU, et ne peuvent pas être utilisés pour les réparations du matériel. Il propose que les départements réfléchissent à un projet d'aménagement audio-visuel des salles et se concertent sur les crédits dont ils disposent (formation continue) pour inscrire en investissement l'achat du matériel audio-visuel au budget rectificatif.

Il est également fait état du problème du chauffage dans les amphithéâtres, qui a généré de grands désagréments l'hiver dernier.

Le Doyen signale que les dysfonctionnements de matériels sont à signaler à Mme Scheit, responsable du service intérieur, par mail, avec copie pour le Doyen et le directeur administratif.

La séance est levée à 11h20.

-----  
« Conseil en formation restreinte »



#### - Dépassement d'heures complémentaires

Le Doyen propose que le Conseil de gestion vote sur le dépassement des plafonds d'heures autorisés.

*Le Conseil de gestion entérine ces heures complémentaires*

La séance est levée à 12h.